

Appel à proposition « Terrains partagés / croisés » - MOVIDA

Dans le cadre des activités de MOVIDA en 2023, il est prévu de poursuivre les terrains partagés et/ou terrains croisés. Toute personne affiliée à MOVIDA peut répondre à cet appel.

Il peut s'agir de « **terrains partagés** » qui mettent en perspective des terrains, des approches, des questionnements jusque là développés séparément au sein de MOVIDA. Ils mettent en collaboration deux chercheurs membres de MOVIDA autour d'un projet de recherche dont la réalisation s'appuie sur un terrain conduit en commun : nouveau terrain pour les deux ou nouveau pour l'un des deux, tandis que l'autre l'a déjà exploré en partie et souhaite le partager et l'enrichir, selon les spécialités de chacun pour apporter un éclairage complémentaire.

Il peut s'agir aussi de la poursuite de « terrains partagés » engagés dans les années précédentes et qui méritent d'être approfondis et poursuivis ; dans ce cas, la poursuite de ces « terrains partagés » doit s'inscrire dans la perspective d'une publication commune.

Il peut s'agir aussi de « **terrains croisés** :

- « Terrains croisés » entre deux chercheurs qui partagent un même projet de recherche, des questionnements communs, et souhaitent explorer une même problématique à partir de terrains différents ;
- « Terrains croisés » pour un seul chercheur qui souhaite étendre ses questionnements de recherche à un nouveau terrain ou explorer une nouvelle problématique sur un nouveau terrain.
- « Terrains croisés » entre un chercheur et un artiste/ou un journaliste qui partagent des questionnements communs sur un même espace (sachant que le financement d'un terrain porté par un artiste ou journaliste ne sera pas prioritaire)

Afin de mettre en place ce dispositif qui s'adresse à tous les membres de MOVIDA, nous vous demandons de rédiger un projet de recherche. De deux pages maxima, le projet doit faire apparaître le questionnement scientifique et méthodologique, une brève présentation du terrain envisagé, un calendrier du déroulement de ce terrain et un budget. Ce dernier doit mentionner les frais de déplacement vers le pays où le terrain aura lieu ainsi que les indemnités journalières (hébergement, repas et transport local, soit 90 euros/jour maximum). Ces informations permettront de déterminer le montant du forfait de 2000 euros maximum par terrains partagés/croisés. La priorité sera donnée aux membres de MOVIDA effectuant une première demande de terrain partagé/croisé.

Par ailleurs, pour chaque terrain partagé, il est important d'organiser une rencontre préparatoire en amont du départ ou sitôt l'arrivée avec les chercheurs MOVIDA en poste dans le pays afin de réfléchir aux articulations possibles entre leurs travaux, aux possibilités de mutualisation et de préserver les relations avec les interlocuteurs de terrain déjà sollicités.

Les demandes doivent nous parvenir avant le 15 février 2023 et les missions pourront se dérouler jusqu'en novembre 2023. Nous serons particulièrement attentifs cette année au fait que ces terrains portent des démarches collectives.

Enfin, à l'issue de ces terrains partagés, il sera demandé à chacune des équipes ou chacun des chercheurs de fournir un compte-rendu scientifique de mission (qui devra être partiellement publié sur le blog). Détaillé, celui-ci devra faire apparaître un bilan de la mission, une première analyse et interprétations des résultats et des photos.

Les projets de recherche sont à renvoyer à : movida-coord@listes.ird.fr